



Lundi 2 mai 2022

Communiqué de presse



Mon école respire : 9 nouvelles « rues aux enfants »

Afin d'offrir aux écoliers, à leurs parents et à tous les passants, des [espaces sécurisés et moins pollués](#), la Ville de Bordeaux rend piétonnes les rues devant les écoles élémentaires et maternelles, aux heures d'entrée et de sortie ou de façon permanente ; une façon simple de les ouvrir aux enfants, à leur famille, aux usagers du quartier et d'apaiser leur environnement.

Après une première série d'une vingtaine de rues piétonisées l'an dernier, 9 nouvelles écoles expérimentent ce dispositif à partir de ce 2 mai 2022*. Une douzaine les rejoindront d'ici fin décembre, puis 15 à 20 nouvelles écoles chaque année. L'objectif est d'aménager d'ici 2026, 80% des rues des 114 écoles publiques de la Ville.

Espace public apaisé et partagé

Les rues piétonnes devant les écoles permettent de :

- sécuriser le trajet et donner confiance aux enfants pour plus d'autonomie en grandissant,
- favoriser les échanges familiaux et amicaux sur les trajets et devant les établissements,
- assurer une transition douce entre les apprentissages et le retour à la maison,
- réduire la pollution sonore, les émissions de gaz à effet de serre, de dioxyde d'azote et de particules fines,
- augmenter le bien-être et la santé de tous en encourageant les enfants et leurs familles à venir et repartir à pied ou à vélo de l'école.

La rue aux enfants devient un espace apaisé, de rencontre et d'échange, pour des écoliers plus concentrés et des futurs adultes moins dépendants de la voiture.

Comment ça marche ?

La rue dans laquelle se trouve l'entrée de l'école est fermée à la circulation des véhicules motorisés, soit de façon temporaire pour la plupart, soit de façon permanente pour certaines. Des barrières amovibles sont installées par des agents municipaux ou des parents d'élèves pendant environ 45 minutes le matin et en fin d'après-midi, en période scolaire lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La rue devient alors un espace réservé aux piétons, aux cyclistes, trottinettes, poussettes et jeux libres. Une exception de circulation motorisée est prévue pour les services de secours et les personnes à mobilité réduite.

**Les nouvelles écoles concernées dès le 2 mai 2022 :*

- fermeture temporaire en période scolaire lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 8h45 et de 16h15 et 16h45 : Albert Barraud (élémentaire), Antin (maternelle), Béchade (maternelle), Deyries (élémentaire), Nuyens (maternelle et élémentaire), Thiers (maternelle).
- fermeture temporaire en période scolaire, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h15 et 16h45 : Francin (à titre provisoire dans l'attente d'un projet à l'échelle du groupe scolaire).
- fermeture permanente : Henri IV (élémentaire).

[Liste complète sur bordeaux.fr](https://www.bordeaux.fr)

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 / Nicolas Corne 06 20 33 00 15 - Service de presse
presse@mairie-bordeaux.fr - 05 56 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse - [bordeaux.fr](https://www.bordeaux.fr)